

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU JEUDI 5 AVRIL 2012**

Le cinq avril deux mille douze, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Mairie, au nombre de douze, sous la présidence de Monsieur Joseph LE BOUEDEC, Maire, en suite de la convocation faite le 29 mars 2012.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, LE SCANFF Didier, DORN Delphine, MARTIN Jean-Pierre, L'HOSTIS Stéphanie, LE LIBOUX Claude, LE DÉVÉHAT Yannick, HOUEIX Magali, LE TROUHER Erwan, ROBIN Evelyne, ÉLLIAS Claude, JOUAN Isabelle.

Était absent excusé : ÉZANIC Jean-Louis.

Étaient absents non excusés : DETLOF-CHAPUT Stéphanie, MORAUT Philippe.

DÉCISIONS MODIFICATIVES – BUDGET COMMUNAL, LOTISSEMENT ET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

APRÈS en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE la décision modificative n° 1 telle que figurant ci-après :

BUDGET COMMUNAL :

Investissement :

Recettes

- Compte 040-2808 - 1004.64 €
- Compte 040-2802 + 1004.64 €

BUDGET LOTISSEMENT :

Exploitation

Dépenses

- Compte 605 - 483.00 €
- Compte 6615 + 483.00 €

BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES :

Investissement :

Recettes

- Compte 040-2815 - 3448.74 €
- Compte 040-28135 + 3448.74 €

RÉTROCESSION DES CHEMINS DE KERSALOUSSE ET SAINT JEAN – DÉSIGNATION DU NOTAIRE CHARGÉ DE LA RÉALISATION DES ACTES

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner l'étude de Maître LE FALHER Eric, Notaire à PONTIVY, pour établir la rédaction des actes de vente de ces différents chemins ruraux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer les actes de vente et nomme l'étude de Maître Eric LE FALHER, Notaire à PONTIVY, pour la rédaction des actes correspondants.

VOTE DES SUBVENTIONS 2012

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'octroyer les subventions suivantes au titre de l'année 2012 :

ASSOCIATIONS	MONTANT
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	2064.00
CNAS	2433.21
ASSOCIATION DES MAIRES DU MORBIHAN	421.03
DIWAN	929.58
FOYER DES RETRAITÉS (2.20 €/adhérent)	330.00
L'HERMINE GUERNATE	1300.00
CYCLO CLUB GUERN (la subvention inclu le pot pour la randonnée)	200.00
UNC AFN (la commune prend en charge les médailles)	100.00
AMICALE LAÏQUE GUERN	100.00
ASSOCIATION SPORTIVE ECOLE SAINT PIERRE	100.00
CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT	45.00
COMITÉ DES FÊTES DE GUERN (la commune prend en charge la moitié du prix du feu d'artifice)	500.00
LE CHEVAL ROUGE	200.00
L'ART DANS LES CHAPELLES	766.75
ASSOCIATION LES JEUDIS DE QUELVEN	500.00
EAU ET RIVIÈRE DE BRETAGNE	32.00
RADIO BRO GWENED	80.00
LES RESTOS DU CŒUR	300.00
LUTTE CONTRE LE CANCER	80.00
CLUB DE SCRABBLE	80.00
AN DORN GLAZ	320.00
ASSOCIATION GUERN/MALGUÉNAC	5000.00
ASSOCIATION EDUCATION ROUTIÈRE PAYS PONTIVY	192.60
BANQUE ALIMENTAIRE	300.00
UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS DU MORBIHAN	80.00

Il faut également ajouter le financement des séjours des enfants des écoles en classe de découverte, à raison de 4 € par jour et par enfant, pour une durée maximale de 7 jours.

- **PRÉCISE** que les versements se feront uniquement aux associations ayant fourni leur bilan 2011 et leur Relevé d'Identité Bancaire.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE ST-PIERRE

Monsieur le Maire fait savoir que 6 élèves scolarisés dans les écoles de GUERN ne sont pas domiciliés sur la commune. À partir de ce calcul, la participation à l'école privée sera versée uniquement pour les élèves domiciliés sur la commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'attribuer au titre de l'année 2012, au profit de l'OGEC de GUERN, pour les frais de fonctionnement de l'école privée, la somme de 18 219.50 €, ce qui correspond à **371.83 €** par élève et qui se décompose comme suit :
 - 303.66 € X 49 élèves = 14 879.34 € (fonctionnement)
 - 68.17 € X 49 élèves = 3 340.16 € (fournitures scolaires).

CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE POUR LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS DE LA POSTE

Monsieur le Maire fait savoir qu'un appel à candidature a été lancé concernant la maîtrise d'œuvre pour la rénovation des logements de la Poste. 6 cabinets ont été consultés, 4 ont répondu positivement.

Monsieur le Maire donne connaissance de l'offre retenue qui est la suivante :

- **Maîtrise d'œuvre pour la rénovation des logements de la Poste : 16772.70 € TTC, base + options, attribué à PACT HD, offre qui obtient la meilleure note et qui correspond à un taux d'honoraires de 8 % des travaux (6.40 % pour la maîtrise d'œuvre mission de base, 0.80 % pour l'option OPC et 0.80 % pour l'option métrés)**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision de la commission d'appel d'offres d'attribuer le marché au cabinet PACT HD,

TRANSFERT DE COMPÉTENCES ASSAINISSEMENT – ARRÊT DES COMPTES ET TRANSFERT DES RÉSULTATS :

Considérant que le transfert des soldes de gestion du service assainissement collectif vers Pontivy communauté nécessite l'adoption de délibérations concordantes,

Il est proposé au conseil municipal de suivre les propositions de la communauté de communes et de lui transférer les montants inscrits de 4035.92 € en exploitation et de - 5285.50 € en investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter les propositions présentées par Pontivy Communauté.

ADOPTION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS 2012 :

Monsieur le Maire fait savoir que les attributions de compensation doivent être adoptées à l'unanimité par le conseil communautaire, à défaut les communes membres sont tenues de donner leur avis.

Il est proposé au conseil municipal de suivre les propositions d'attributions de compensation 2012 établies par Pontivy communauté de 20 087 € au titre des attributions de compensation et de 35190.02 € au titre de la dotation de solidarité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité adopte les attributions de compensation telles qu'établies par Pontivy Communauté.

DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT AUPRÈS DE PONTIVY COMMUNAUTÉ POUR LA SIGNALISATION TOURISTIQUE ROUTIÈRE :

Monsieur le Maire fait savoir que le Pays d'Accueil Touristique des Rohan avait engagé différents travaux portant sur la signalisation touristique routière. Pontivy Communauté souhaite reprendre ce dossier et sollicite la municipalité pour nommer un élu référent.

Il est demandé de réfléchir sur les besoins en termes de signalisation, seuls les sites publics à vocation culturelle et touristique peuvent bénéficier d'une signalisation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, nomme Monsieur MARTIN Jean-Pierre comme élu référent.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉNOVATION DE LA TOITURE DE LA CHAPELLE SAINT SALOMON :

Le conseil municipal décide de présenter une demande de subvention auprès du Conseil Général et de Pontivy Communauté pour les travaux de rénovation de la toiture de la Chapelle de Saint Salomon.

ACHAT DE LA PARCELLE ZL 54 – LE SAEC André

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner l'étude de Maître LE FALHER Éric, Notaire à PONTIVY, pour établir la rédaction de l'acte de vente de cette parcelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et nomme l'étude de Maître Eric LE FALHER, Notaire à PONTIVY, pour la réalisation de l'acte correspondant.

BILAN DE L'ASSOCIATION GUERN / MALGUÉNAC :

Madame L'HOSTIS Stéphanie présente le bilan de l'année 2011 qui se clôture avec un déficit de 3298.67 €, les dépenses s'élèvent à 58832.15 € et des recettes à 55533.48 €. Le budget prévisionnel pour 2012 s'élève à 53800 €.

PRÉPARATION DE L'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS ET PLANTATION D'ARBRES POUR LES NAISSANCES DE L'ANNÉE :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de renouveler une réception pour l'accueil des nouveaux arrivants sur la commune et d'instaurer la plantation d'un arbre pour chaque naissance, les plantations pourraient se faire sur le terrain situé devant le lotissement du Pont Hir où se trouvaient les peupliers. Les personnes arrivées sur la commune depuis le 1^{er} janvier 2010 seront donc conviées à cet événement ainsi que tous les enfants nés en 2011 et 2012.

Les dates prévisionnelles pour ces réceptions sont mi-septembre pour la réception des nouveaux arrivants et courant novembre pour les plantations.

JOURNÉES PORTES OUVERTES KÉRIO :

Monsieur le Maire informe l'assemblée des « journées portes ouvertes » du nouvel hôpital à Kério les 15, 21 et 28 avril 2012.

COLUMBARIUM COMMUNAL :

Monsieur le Maire fait savoir qu'un columbarium a été aménagé dans le nouveau cimetière par la précédente équipe municipale au cours de l'année 2002.

Le choix s'est porté sur des cases individuelles pouvant accueillir 4 urnes

Jusqu'à aujourd'hui les emplacements seuls ont été concédés, les cases étaient à la charge de chaque famille.

Le Conseil Municipal décide de revoir l'organisation totale du columbarium, la mise à disposition des emplacements et cases, la révision des tarifs et le règlement intérieur.

Après en avoir discuté, le conseil municipal s'oriente vers l'achat de cases individuelles sur la partie Nord (5 cases à acheter) pour finir la lignée et l'étude d'un équipement de cases à étage sur la partie Est du columbarium. L'aménagement d'un espace de dispersion des cendres et celui de dépôt de fleurs sera aussi à réaliser. Une étude approfondie va être réalisée (coût, aménagement ...) et sera présentée lors d'une prochaine réunion.